



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-849-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-849

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2009-849-5 intitulé: « PROJET DE RÈGLEMENT 2009-849-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-849 AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX SOUPAPES DE RETENUE (CLAPET) ».

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le **mardi 7 novembre à 18 h** dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2e étage du 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou son délégué expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

L'objet du projet de règlement n°2009-849-5 est d'abroger les dispositions relatives aux soupapes de retenue (Clapet).

La modification proposée au projet de règlement s'applique à tout le territoire de la ville de Mercier.

Le projet de règlement n°2009-849-5 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une copie du projet de règlement peut être consulté au bureau du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage à Mercier, aux heures d'ouverture.

Donné à Mercier, ce 18 octobre 2023.

Sophie Denoncourt
Greffière par intérim